

Le Canada contribue au débat sur l'espace extra-atmosphérique

À Genève, la Conférence sur le désarmement (CD) a entrepris cette année un examen détaillé de la question du contrôle des armements et de l'espace extraatmosphérique. Le 29 mars, les 40 membres de la CD se sont entendus sur le mandat du Comité spécial de la question de l'espace extra-atmosphérique. Le Comité était chargé d'examiner «sur le fond les questions qui se rattachent à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique», et de prendre en considération tous les accords existants, toutes les propositions mises de l'avant et toutes les initiatives qui pourraient être lancées.

Le Canada a participé activement à l'élaboration de ce mandat et, comme par le passé, il a pris part aux discussions sur le contrôle des armements et l'espace extra-atmosphérique. En 1982, le Canada a présenté le premier document de fond sur le sujet, document qui portait sur les effets stabilisateurs et déstabilisateurs possibles des systèmes basés dans l'espace. Cette année. le Canada a posé un geste concret et contribué de manière importante aux débats du Comité spécial en présentant deux autres documents de travail. Le 2 juillet, l'ambassadeur du Canada à la CD, M. Alan Beesley, a présenté un recueil complet, en deux volumes, des documents de travail et des derniers débats de la CD ayant trait à l'espace extra-atmosphérique (CD/606, 4 juillet 1985). Ce recueil ressemble à ceux que le Canada a déjà présentés sur les armes chimiques et les armes radiologiques. En présentant ce document de travail. le Canada voulait fournir aux membres du Comité spécial, dès le début de leurs travaux, de la documentation à laquelle puiser. Les dimensions de l'ouvrage illustrent bien la somme de travail que la CD a déjà réalisée à ce sujet.

La contribution du Canada a été très bien accueillie. Le délégué de la Suède, par exemple, en s'adressant au Comité spécial le 29 juillet, a remercié le Canada de cette excellente source de référence. En privé, de nombreuses autres délégations nous ont aussi exprimé leur reconnaissance. Au-delà de 100 exemplaires ont été distribués aux 40 délégations présentes à la CD.

Le deuxième document de travail cana-



La Conférence sur le désarmement a ouvert sa session de 1985, le 5 février à Genève. Assis à la table du président (de gauche à droite): R. lan T. Cromartie, ambassadeur du R.-U. (président sortant), Erik Suy, Directeur général, bureau de l'ONU à Genève; Jan Martenson, secrétaire général adjoint pour le désarmement; Thomas Barthelemy (É.U.), délégué à la Conférence; l'ambassadeur Donald Lowitz (É.-U.), Président; et Miljan Komatina, représentant personnel du Secrétaire général.

dien a été présenté le 23 juillet, dans le cadre de la participation du Canada à l'examen que le Comité spécial a effectué des accords existants liés à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Le Canada estimait que cet examen représentait une étape essentielle dans la réalisation du mandat du Comité spécial. Non seulement a-t-il contribué à souligner toute la portée des questions à l'étude, mais, chose plus importante encore, il a permis de faire en sorte que les travaux du Comité spécial aillent dans le sens, et non pas à contre-courant, des traités existants et du droit international. Le Canada était d'avis que le temps consacré à l'examen du régime juridique actuel accélérerait les débats du Comité et qu'il permettrait d'obtenir plus rapidement des résultats intéressants.

Ce deuxième document de travail, intitulé Survey of International Law Relevant to Arms Control and Outer Space (CD/618, 23 juillet 1985), découle en partie de recherches entreprises par l'Institut du droit aérien et spatial de l'Université McGill, à Montréal, à la demande du ministère des Affaires extérieures du Canada. Cette étude de l'Université McGill fait partie d'un programme du gouvernement du Canada qui vise à intéresser les organisations non gouvernementales au désarmement et au contrôle des armements.

Le document de travail répertorie plus de 20 accords internationaux, dont la Charte des Nations Unies, qui revêtaient une certaine importance par rapport au processus dans lequel le Comité spécial s'était engagé. Il ne met pas au premier plan et il ne représente pas la position du gouvernement du Canada sur quelque sujet que ce soit. Il tente plutôt de donner une interprétation large de divers points de vue, d'une manière équilibrée et conciliante, afin d'offrir un ensemble de données qui puisse être utile à chaque membre de la CD.

Le document de travail attire l'attention sur certains domaines du droit inter-